



VICTOIRE DES VELIB' !



Le 7 décembre 2017

Après une grève du 14 au 28 novembre dernier suivie par 100 % du personnel d'exécution, les 267 salariés de Vélib' ont contraint leur actuel employeur, la société Cyclocity (filiale du groupe JCDecaux), le repreneur de l'exploitation des vélos en libre-service, la société Smovengo, et la mairie de Paris, donneuse d'ordre, à céder sur toute la ligne là où, après que la justice ait botté en touche, l'absence de courage politique de la municipalité et la prédation commerciale allaient les laisser sur le bord de la route.

Au terme d'un PSE signé avec Cyclo le 29 novembre dernier suivi d'un protocole de fin de conflit puis, hier, d'un accord tripartite avec Smove, la CGT et SUD, dans une unité syndicale sans faille, ont remporté la bataille de l'emploi : tous les salariés qui le souhaitent seront repris par ce dernier au 1^{er} janvier prochain, sans période d'essai, avec la reprise de leur ancienneté dans leur salaire et pendant neuf mois en cas de rupture de leur contrat de travail. Ceux qui ne voudraient pas suivre bénéficieront de moyens importants en matière de reconversion professionnelle.

Ils fêteront, avec leurs familles, leur victoire avec leurs soutiens (ils remercient en particulier les élus communistes et insoumis de Paris et du Val-de-Marne et les parlementaires franciliens de ces mêmes formations) le 22 décembre prochain.

Ce conflit victorieux démontre que, en dépit de toutes les lois Travail successives, c'est le rapport de force qui permet aux travailleurs de se faire entendre et respecter !